

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS70

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 20

Supprimer les alinéas 107 à 111.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu des risques non résolus de chevauchement des compétences, les auteurs de cet amendement rejettent la création d'un groupe national de contrôle, d'appui et de veille.